

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2023

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS354

présenté par
M. Colombani

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, après le mot :

« libéraux »,

insérer les mots :

« , de représentants des internes en médecine et des étudiants en santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une des missions des conseils territoriaux de santé sera d'améliorer l'accès aux soins, notamment par la construction d'outils incitatifs à l'installation de professionnels de santé. En tant que futurs installés, les internes et étudiants en santé sont pleinement concernés par cette mission et les plus aptes à identifier les freins à l'installation auxquels ils font face dans chaque territoire. C'est pourquoi il nous semble important de leur attribuer une place sanctuarisée au sein des conseils territoriaux de santé pour pouvoir construire des projets territoriaux de santé répondant aux attentes de ces futurs professionnels.